

Réunion GT CTD 4 décembre 2017

Compte rendu de réunion
CR GTCTD041217FM

Adresse du secrétariat du CTD
Francis Molina
23, rue de Saint Bris
89290 Champs sur Yonne
fmmolina89@gmail.com

Compte rendu de Réunion GT CTD du 4 décembre 2017

Présents:

CD : José Vié

Délégué pôle sportif: Charly Gonzalez

Référent GT: Gilbert Layer

Secrétariat: F. Molina

GT : Roger Degois - Régis Mannevy - Gilles Martin - Pascal Menin - Dominique Morisset - Patrice Robert -
Dominique Thévenet

Excusés : A Gautherin - Françoise Tisserant

Ordre du jour:

- ☞ Valider, avec Charly Gonzalez, la conformité des modifications décidées au règlement 2017/2018 par rapport au règlement national en vigueur.
- ☞ Point sur les actions engagées le 23/11/2017
- ☞ Point sur la gestion des commissaires comité départemental de l'Yonne
- ☞ Questions divers

Information sur l'organisation UFOLEP

A notre demande, Charly nous a fait un petit rappel des règles de fonctionnement à savoir:

Le comité départemental est une association gérée par le comité directeur et son bureau (9 à 27 membres).

Auquel s'associe des commissions administratives et sportives dont les CTD pour chaque activités.

Toutes les décisions prises par un CTD doivent être validées par le comité directeur.

Il n'y a pas de lien direct entre un Comité Technique Départemental et un Comité Technique Régional.

Pour info: lors d'une organisation de championnat Régional, si l'organisateur est en déficit, le CTR compense financièrement.

Charly Gonzalez est délégué du pôle sportif pour l'USEP et l'UFOLEP salarié du comité départemental. Ses missions sont définies par le comité directeur.

Rappel pour les personnes comme moi qui ont oublié l'origine ou non jamais su 🤔

USEP: Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré. C'est la fédération du sport scolaire de l'école primaire évoluant au sein de la ligue de l'enseignement.

UFOLEP: Union Française des œuvres Laïques d'Education Physique. C'est une fédération affinitaire et multisports née de la volonté de **faire du sport un acte éducatif et citoyen par le plaisir du jeu.**

C'était pas inutile!

C'est deux organismes ont la même structure, Charly étant le délégué du pôle sportif sur ces deux entités cela doit nous permettre dans le futur de lancer des actions communes pour la relance de l'activité cycliste dans notre département.

Possibilité d'avoir pour le CTD CycloSPORT un carnet de chèques: Il nous a été répondu que ceci n'est plus possible suite à une décision du comité directeur.

Il faudra revoir cela avec le comité directeur car cette possibilité est toujours au CDC Commissions Techniques Départementales. De plus une CTD en bénéficie toujours. Il faut des règles identiques pour les activités.

Information sur l'organisation UFOLEP

Gestion des commissaires:

Pascal Menin est nommé responsable des commissaires secondé par Roger Degois.

Formation des commissaires:

Les personnes officiants comme arbitre en FFC ont besoin de faire une demande de RICA, jointe en annexe et de passer la formation tronc commun pour officier comme commissaire en UFOLEP.

☞ Patrice Robert VTT Diges est déjà commissaire VTT est ce reconnu en cyclosport?

Sont Concernés: Dominique Thévenet et Roger Degois

Qu'en est il pour ceux qui ont déjà été commissaire en ufolep ?

Action : Ch. Gonzalez documente ces questions et précise le cas particulier de Roger Degois

Personne concernée: D. Morisset, Patrice Robert

Question:

Pourquoi faire une formation juge à l'arrivée si celui-ci ne peut remplacer un commissaire?

Pourquoi ne pas organiser la formation commissaire directement?

A condition que celle-ci soit bien définie et imposée dans les statuts.

Action : Ch. Gonzalez

Voir Annexes: règlement national fiche 18

7/ Direction de l'épreuve

4/ Sécurité générale

Formation:

Pour info: formation Tronc commun 1^{ier} degré le 20 janvier 2018 à Auxerre

Inscrit: D. Thévenet, R Degois à réaliser

Formation juge à l'arrivée le 24 février 2018 à Auxerre

Inscrit: G. Martin, R Mannevy, G. Layer, F. Molina, D. Morisset?

IL est impératif de préciser quel est le besoin réel au regard du règlement national en vigueur les us et coutumes ne faisant pas un règlement.

Par ailleurs au niveau national, quel est l'article de règlement définissant le rôle et la gestion des commissaires, la structure au podium sur le départ d'une course.

On ne trouve aucun documents traitant de ce sujet, anomalie à corriger.

Action: CH Gonzalez

Les clubs souhaitant se joindre à cette démarche de formation peuvent s'inscrire en ligne sur le site UFOLEP Régional dans l'onglet formation.

S'il y a des arbitres FFC parmi eux , il n'ont besoin que de faire le tronc commun pour être commissaire UFOLEP.

Plus nous serons nombreux à nous investir, plus la gestion de notre section sera facilitée et plus nous aurons d'idées pour faire progresser notre sport dans le département.

Points sur les actions en cours:

- ☞ Présentation par Pascal de l'ébauche du calendrier 2018 et des commissaires.
 - Modifier les dates d'Escamps,
 - Confirmer course de courson avec CLM en AM et EL en PM

- ☞ Base pour un fichier type de saisi: Objectif faciliter le transfert de calendrier et de résultat sur les applications du site UFOLEP en automatique.

Charly donnera un code d'accès à:

- ☞ G. Layer pour documenter et organiser le site UFOLEP avec les comptes rendus de réunion,
- ☞ R. Mannevy pour documenter les résultats Cyclocross.

Une formation doit être engagée rapidement avec ces personnes, voir avec tout le GT afin qu'il maîtrise le fonctionnement du site pour pallier si nécessaire à un manque de ressource.

Action CH Gonzalez

Propositions clubs	Réponses CTD	Réponses CD
✧ autoriser les clubs sans commissaire à participer aux nationaux.	✎ Les clubs concernés pourront participer aux nationaux à condition d'aider sur trois courses et de déclarer leur participation en début de saison. Ils devront trouver un remplacement si défection du bénévole.	Voté à la réunion annuelle
✧ Comptabiliser, comme course effectuée, toute participation en tant que commissaire ou bénévole sur une course.	✎ Toute aide en tant que commissaire ou bénévole sur une organisation UFOLEP sera comptabilisée comme une course effectuée.	validé
✧ Obligation pour les clubs d'avoir un commissaire à l'instar de ce qui se fait en FFC.	✎ Chaque club devra pour la saison 2018 / 2019 avoir au moins un commissaire pour prétendre à la licence UFOLEP.	Non retenu Commissaire sur base du volontariat
✧ Pour prétendre à la participation aux championnats, le compétiteur doit avoir fait 50 % des courses avant ledit championnat.	✎ Pour une participation au championnat départemental et régional le compétiteur devra avoir fait au minimum 50 % des courses du calendrier. Le calcul du nombre de courses à effectuer en valeur absolue sera arrondi à l'unité supérieure selon les règles mathématiques	Validé

Propositions clubs	Réponse CTD	Réponses CD
✧ Permettre, à ceux qui n'ont pas le nombre de courses requises, de participer aux championnats départemental et régional.	☞ Les compétiteurs n'ayant pas réalisé le nombre de courses requises, pourront malgré tout participer au championnat départemental et régional mais sans participation au classement du championnat.	validé
✧ Conditions de participation aux Nationaux.	☞ Pour prétendre à une participation aux Nationaux route et CLM, il sera nécessaire d'avoir réalisé six courses du calendrier avant ces championnats. Les Boucles de l'Yonne compteront comme une course effectuée.	Validé
	☞ Pour ceux qui répondent aux critères de sélection, celle-ci se fera en fonction du niveau de catégorie de 1 ^{ière} à GS.	Validé C'est ce qui était fait les saisons passées
✧ Permettre à ceux qui ne répondent pas aux critères de sélection de participer malgré tout aux Nationaux.	☞ Les compétiteurs, ne répondant pas aux critères de sélection, pourront être sélectionnés qu'à la seule condition que le quota de coureurs ne soit pas atteint.	validé

Propositions clubs	Réponse CTD	Réponses CD
✧ Laisser les compétiteurs de plus de 70 ans et plus en GS sans limitation de victoire.	✎ Un GS de 70 ans et plus qui monte de catégorie, redescendra l'année suivante dans la catégorie directement inférieure à condition de ne pas avoir gagné.	Non validé voir avec règlement national
✧ Appliquerle règlement national au niveau départemental	✎ Le règlement national sera appliqué au niveau départemental. La montée de la troisième catégorie se fera sur 16 points comme pour la saison 2017 pour reconstituer le peloton de la deuxième catégorie.	Validé

Questions diverses	Réponses CD
☞ Quelle est la règle pour une participation occasionnelle de cyclotouristes et Vététistes à une compétition cycloSPORT avec une seule licence. Lecture objective du règlement national.	Pas possible actuellement
☞ Voir comment participer aux trois disciplines UFOLEP: VTT, Cyclotourisme et cycloSPORT avec une seule et même licence UFOLEP.	Possible en cochant tous les codes correspondants à chaque discipline si l'association est cotisante aux trois activités
☞ Comment ouvrir les courses UFOLEP aux non licenciés pour attirer de nouveaux adhérents. Préciser les conditions: assurance et certificat médical Poser la question au niveau national	Non pour 2017 et 2018. Si une course est organisée par un club hors APAC la course ne sera pas dans le calendrier UFOLEP. Reposer la question pour une autorisation de la carte à la journée Action: CH. Gonzalez <i>Voir annexe 1 transmise par Charly Pousser pour obtenir cette dérogation</i>
☞ Création d'un groupe de travail au niveau national pour la rédaction d'un cahier des charges pour un appel d'offre au renouvellement de l' APAC en fin d'année. Voir une participation de membres du CTD.	Faire parvenir nos remarque à Agnès

Questions diverses	Réponses
☞ Les clubs hors APAC peuvent ils ouvrir à d'autres fédérations les courses qu'ils organisent. Cela se fait en CLM et cyclocross	Non ou hors calendrier Ufolep
☞ Documenter la possibilité de demande d'un certificat médical renforcé pour les compétiteurs à risques participant à des compétitions sportives à un niveau supérieures.	Voir possibilité au niveau national pour les personnes de 70 ans et plus accédant à une catégorie supérieure. Action: Ch. Gonzalez
☞ Renouer le contact de manière informel avec la FFC	Fait avec G Layer voir Cyclocross en commun avec FFC ou/et organiser les courses en septembre puis de décembre à février pour ne pas être dans le calendrier FFC
☞ Frais de déplacement des commissaires et bénévoles. Ces frais sont déductibles des impôts avec un minimum, il faut documenter le formulaire CERFA. La procédure sera précisée pour les personnes intéressées.	Il faut que cela soit d'utilité public à vérifier Ch. Gonzalez Si pas de demande abandonner l'idée
☞ Formation de commissaires et juges: Sous quelle forme se fera cette formation. Les modalités de formation conditionneront la présence ou non d'un certain nombre de candidats.	Liste de nouveaux commissaires et lien pour enregistrer la demande

ANNEXES

A1 - Carte à la journée bilan organisation 2016/2017
département seine et marne

A2 - Fiche 18: réglementation générale des activités

A3 - Fiche 18: réglementation générale des activités
sécurité

A4 – demande RICA

Bilan suite à dérogation carte à la journée 2016/2017
Département seine et marne

ANNEXE -1



Non Licenciés UFOLEP

Pourquoi?

- ❖ Fournir nos pelotons
- ❖ Profiter de l'arrêt de la carte à la journée en FFC

Points Positifs :

- ❖ 268 coureurs supplémentaires
- ❖ 12 euros à 100% pour les clubs
- ❖ Des pelotons notamment de 1^{ère} plus épais
- ❖ Une concurrence plus importante et des déroulements de courses différents
- ❖ Un bon retour globalement des coureurs

Points négatifs :

- ❖ Difficulté de suivre les catégories des coureurs
- ❖ Plusieurs licences
- ❖ Avoir un règlement suivi par tous

Axes d'amélioration / Vos retours

Et pour 2018?

**EXTRAIT DU RÈGLEMENT NATIONAL
DATE DE MISE À JOUR 8/09/2016**

ANNEXE -2

Fiche 18: RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

7/1- LE PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION

Le rôle du Président de l'organisation revient à la personne désignée par l'association ayant obtenu l'autorisation d'organiser.

Sa fonction est limitée à la matérialité de l'organisation et exclut toute immixtion dans la direction sportive. Il est le représentant de l'organisation auprès du jury.

7/2- LE DIRECTEUR DE L'ÉPREUVE

Il préside le **jury des Commissaires composé de 3 à 5 titulaires** : le Directeur de l'épreuve, le(s) juge(s) à l'arrivée, le(s) commissaires.

Il est chargé de l'application des divers règlements.

Il assure la discipline parmi les suiveurs.

Il est habilité à prendre (après consultation du jury des commissaires et à la majorité des voix) toutes décisions nécessaires au bon déroulement de la compétition.

S'il estime, après consultation du jury des commissaires, qu'un compétiteur est passible d'une sanction, il est habilité à lui retirer sa « carte compétiteur ». Dans ce cas, il adressera, accompagné de cette pièce, un rapport au Président du Comité Départemental du sportif concerné.

Un double de ce rapport sera expédié, pour information au responsable de la Commission Sportive Départementale.

Dans toute délibération du jury des commissaires, en cas d'égalité de voix, celle du directeur de l'épreuve sera prépondérante.

Il assure, avec le Président, l'organisation et le bon déroulement de l'épreuve.

7/3- LES COMMISSAIRES

Ils assistent le Directeur de l'épreuve.

Ils sont chargés de la régularité, de la surveillance et du contrôle général de l'épreuve, en référence au règlement national de l'activité.

Les habilitations ne sont valables qu'une saison et pourront être reconduites d'année en année sur présentation d'un rapport d'activité et avis des commissions concernées.

La compétence territoriale d'un commissaire est celle déterminée par sa catégorie (départementale puis nationale).

Voir plan de formation en vigueur.

7/4- LE JUGE A L'ARRIVEE

Il est pris parmi les titulaires composant le jury des Commissaires et désigné par eux.

Il peut se faire aider dans sa tâche, par un chronométreur par exemple, mais ses décisions sont sans appel.

Il doit pouvoir disposer d'un podium surélevé et couvert, à hauteur de la ligne d'arrivée.

7/5- LES COMMISSAIRES ADJOINTS

Les Commissaires adjoints (licenciés UFOLEP) sont mis à disposition par l'organisation et **agréés par le jury des Commissaires.**

Ils ont pour mission de rendre compte aux Commissaires, des incidents, irrégularités ou infractions constatés au cours de l'épreuve.

Les Commissaires adjoints ne prennent pas part aux délibérations du jury des Commissaires. Ils ne sont entendus qu'à titre consultatif.

Les départs seront obligatoirement donnés par un chronométreur officiel et non par le speaker, qui a la seule charge d'animer la manifestation. L'ordre et l'horaire des départs, une fois établis et communiqués aux intéressés, ne pourront plus être modifiés.

Fiche 18: RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS

4/ SECURITE GENERALE (se référer à la circulaire ministérielle de février 2015)

L'organisateur devra prévoir :

Une trousse médicale de premiers secours, a un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateurs, arbitres...). Cette trousse médicale permettra d'apporter les premiers secours en cas d'accident

2 secouristes majeurs titulaires du PSC1 affectés uniquement à cette fonction

Tableau relatif aux moyens de secours à mettre en place en fonction de la nature de l'épreuve, les moyens de secours

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre la montre ou Epreuves chronométrées	Circuit (1) 20 km et plus ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeurs PSC1. Les secouristes seront indentifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1. Les secouristes seront indentifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1. Les secouristes seront indentifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux secouristes pour se déplacer sur le circuit. Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit.	> DPS P.E. retenu Préciser : Dispositif statique Dispositif dynamique (2) Dispositif mixte Ou > Ambulance	> DPS P.E. retenu Préciser : Dispositif statique Dispositif dynamique (2) Dispositif mixte Ou > Ambulance	> DPS à préciser (2) Ou > Ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI

(1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises

(2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S. à dispositif dynamique

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toute disposition pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

Remarque :

P.S.C.1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1

P.A.P.S. : Point d'Alerte et de Premiers Secours est composé de 2 équipiers secouristes à jour de leur formation continue.

Ambulance : elle doit être conforme au type B de la norme NF EN 1789.

D.P.S. - P.E. : Dispositif Prévisionnel de Secours Petite Envergure est composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants)

Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de Premiers Secours à Personne V.P.S.P. Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

En conséquence le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies dans le type B de la norme si dessus citée et la note d'information technique (NIT) correspondante.

Dans tous les cas, se référer également aux obligations prescrites sur le site du Ministère des Sports

(www.sports.gouv.fr)

et imposées par la Préfecture du département.

• **RAPPEL - Sauf pour les épreuves cyclistes dites « de masse », le nombre de participants courant en même temps sur un circuit ne peut excéder 200.**

Si plusieurs épreuves se déroulent, en même temps, avec des horaires de départ décalés, il faut faire l'addition des participants aux différentes courses et ne pas dépasser le nombre total de 200 concurrents.



FICHE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE INTERNE DES COMPETENCES ACQUISES

NOM Prénom :		Date de naissance :	
Adresse :	C. postal :	Ville :	
Profession :	Téléphone :	E mail :	
Association actuelle		N° de licence UFOLEP :	
Fonctions dans l'association :			
Discipline sportive dans laquelle la RICA est demandée :			
Niveau technique de pratique dans cette discipline sportive : (diplôme - brevet - titre - classement - ... délivré par une fédération)			
Pré requis ou diplôme demandé	Période probatoire	BF1 A	BF1 O
		BF2 A	BF2 O
Diplômes fédéraux / Diplômes professionnels obtenus (BEES / BPJEPS / CQP) (fournir la photocopie du diplôme, certifiée conforme par le délégué UFOLEP du département actuel)			
Organisme :	Diplôme obtenu :		
Date :	Lieu :		
Organisme :	Diplôme obtenu :		
Date :	Lieu :		
Diplômes universitaires / Concours (EPS - Professorat Sport) (fournir la photocopie du diplôme, certifiée conforme par le délégué UFOLEP du département actuel)			
Organisme :	Titre obtenu :		
Date :	Lieu :		
Organisme :	Titre obtenu :		
Date :	Lieu :		
Expérience d'encadrement (pour toute demande de RICA reposant uniquement sur l'expérience, joindre un descriptif complet de cette expérience et remplir le tableau ci-dessous ainsi que toute attestation faisant preuve de votre bonne foi)			
Nature :	Responsabilité :		
Organisme :	Dates :	Durée :	
Nature :	Responsabilité :		
Organisme :	Dates :	Durée :	
Nature :	Responsabilité :		
Organisme :	Dates :	Durée :	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
 Nom Prénom du demandeur : _____ Date : _____ Signature : _____

Avis et validation

L'ASSOCIATION OU LE CLUB UFOLEP	LE COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	LE POLE NATIONAL FORMATION
Date : Non Prénom du Président : Signature du Président :	Date : Nom Prénom du délégué départemental : Signature et cachet :	☐ OUI ☐ NON (dans le cas d'un refus le pôle national formation transmettra un courrier argumenté ou une demande d'information complémentaire au comité départemental Ufolep) Date : Signature DTN Adjoint : Cachet de l'Ufolep Formation :

**Prochaine réunion du GT CTD
Salle Ufolep Auxerre
le 8 Janvier 2018 à 16 heures**

Ordre du jour de la prochaine réunion:

- ☞ Point d'avancement sur les actions engagées
- ☞ Définir un responsable communication
- ☞ Questions diverses à documenter d'ici le 8 janvier 2018

Pot de l'amitié nouvelle année

